

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 mars 2013

COMPTE RENDU SOMMAIRE

**Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du Code général des Collectivités Territoriales
Compte rendu détaillé disponible sur le registre des délibérations au Secrétariat de Mairie**

Tirage au sort des jurés d'Assises

N° 127 de la liste électorale : Mme LE HASIF épouse BOREL Sylvie

Travaux de voirie 2013

L'entreprise RADLE a été retenue pour l'entretien de la voirie pour 2013. Montant : 8 243.99€ HT, soit **9 859.82€** TTC.

Le PATA sera fourni par l'entreprise COLAS pour un montant de 6 150.00€ HT, soit **7 355.40€** TTC.

La remise en état de la cour de l'école sera réalisée par l'entreprise COLAS pour un montant de 13 431.50€ HT, soit **16 064.07€** TTC. Une subvention de **50% du montant HT** est attribuée par la Communauté de Communes du Controis.

Le conseil municipal approuve **le projet de périmètre du nouvel EPCI** de Mr le Préfet, fusionnant la Communauté de Communes du Controis et Val de Cher-St Aignan, avec intégration des communes d'Angé, de St Romain, Gy en Sologne, Meusnes, Rougeou, Selles sur Cher et Soings en Sologne..

Budget commune et Assainissement 2012

Le conseil municipal a approuvé les comptes de gestion de ces 2 budgets présentés par le Trésorier de Contres.

Budget Commune 2013

Le conseil municipal a décidé l'ouverture d'une ligne de crédit au compte 21578 (Investissement) pour l'achat d'une tronçonneuse et d'un taille-haies.

De même, il a été décidé l'amortissement de divers matériels acquis en 2012 à prévoir au BP 2013.

La redevance 2013 due par France Telecom est fixée à **342.00€**

Eclairage public

Un devis de l'entreprise ETDE est retenu pour un montant de 1 547.00€ HT, soit **1 850.21€** TTC pour la suppression du réseau aérien « Impasse des Fontaines ».

De même, ETDE fera une mise aux normes du réseau au « Vieux Bourg » et installera une horloge astronomique pour un montant de 685.00€ HT, soit **831.21€** TTC.

La municipalité a décidé de **ne pas adhérer au FDGDON 41**. Il appartient aux propriétaires d'étangs de surveiller et d'arracher les plantes exotiques envahissantes telles que la Jussie et la Renouée du Japon ainsi que de réguler les ragondins et les rats musqués par piégeage.

La commune renouvelle la convention ATESAT pour le conseil et l'assistance des services de la DDT pour l'aménagement et l'habitat ainsi que la gestion de la voirie. Cotisation annuelle : 80.55€

Dans l'affaire qui oppose la commune de Choussy et l'entreprise RETIF pour les malfaçons du mur du cimetière, le conseil municipal a décidé **d'interjeter le jugement du Tribunal Administratif d'Orléans** du 31/01/2013.

Fait et affiché à CHOUSSY, le 14 mars 2013

LE MAIRE
Thierry GOSSEAUME